SOCIETE VARISCAN MINES
16 Rue Léonard de Vinci
45 074 Orléans cedex 2
France

Orléans le 12/08/2011

DGALN / DEB / AT3
Législation mines et matières premières
09 SEP. 2011
ARRIVÉE
A : SCAU I : 114 C

N Ref : 20110812/MB

Monsieur Michel Bonnemaison, directeur général
De la Société VARISCAN MINES

à

Madame la Ministre en charge des Mines,
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'Eau et de la Biodiversité,
Sous-Direction de l'Action Territoriale, de la Législation de l'Eau et des Matières Premières,
Bureau de la Législation des Mines et des Matières Premières,
La Grande Arche – Paroi Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE cedex

Madame la Ministre,

Je soussigné, Michel Bonnemaison, domicilié 256 rue Alexandre André, 45240 Ligny-le-Ribault, agissant en ma qualité de directeur général de la Société Variscan Mines, Société au capital de 200 000 €, dont le siège social est à 45074 Orléans CEDEX 2, 16, rue Léonard de Vinci.

Ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite Société, l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines portant sur partie du département des Côtes d'Armor appartenant à la région de Bretagne.

1) Les substances faisant l'objet de la demande sont : Cuivre, Zinc, Plomb, Or, Argent et substances connexes.

2) Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom de "Permis Merléac".

3) Ce permis serait valable à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets **A, B, C, D, E** et **F** définis ci-après par leurs coordonnées géographiques :

En Lambert II étendu

	X	Y
A	233 375	2 389 460
B	232 908	2 382 059
C	207 368	2 370 722
D	193 773	2 371 654
E	194 160	2 377 202
F	223 519	2 390 090

***

En coordonnées Mercator, dites UTM, fuseau 30 Nord

	X	Y
A	528 373	5 360 831
B	528 410	5 353 421
C	503 714	5 340 383
D	490 096	5 340 391
E	490 105	5 345 948
F	518 504	5 360 790

Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ **411** km², portant sur partie du territoire du département des Côtes d'Armor.

Liste des communes concernées par le périmètre sollicité :

- Allineuc
- Bréhand
- Caurel
- Corlay
- Gausson
- Hénon
- La-Harmoye
- Lanfains
- Langast
- Laniscat
- Le-Bodeo
- Le-Quillio
- L'Hermitage-Lorge
- Merléac
- Moncontour
- Mur-de-Bretagne
- Plaintel
- Plémy
- Ploeuc-sur-Lié
- Plouguenast
- Plussulien
- Quessoy
- Saint-Brandan
- Saint-Carreuc
- Saint-Gelven
- Saint-Gilles-Vieux-Marché
- Saint-Guen
- Saint-Hervé
- Saint-Igeaux
- Saint-Martin-des-Prés
- Saint-Mayeux
- Saint-Thélo
- Trédaniel
- Uzel

4) A ce jour, Variscan Mines ne détient aucun titre minier portant sur les gîtes relevant du régime légal des mines et a introduit une autre demande dans la région Pays de Loire, le PER « Tennie ».

5) La Société est représentée par son Président, Jack Testard, son Directeur général exécutif, Michel Bonnemaison et son Directeur général Gregory Jones, représentant l'associé unique Platsearch NL.

Les commissaires aux comptes sont messieurs Philippe Blin (Commissaire aux comptes titulaire – Cabinet SEFAC, 10 avenue de Messine, 75008 Paris) et Serge Meheust (Commissaire aux comptes suppléant du même cabinet).

Les actionnaires significatifs de l'associé unique Platsearch NL sont indiqués dans le tableau ci-après :

Actionnaire	Nationalité	Nombre d'actions	%
HSBC CUSTODY NOMINEES LIMITED	Australie	47 225 376	26.94
UOB KAY HIAN PRIVATE LIMITED	Singapour	17 464 643	9.96
MR XIANGJUN ZHANG	Singapour	8 045 000	4.59
MINOTAUR RESOURCES INVESTMENTS PTY LTD	Australie	8 000 000	4.56
VIKING INVESTMENTS LIMITED	Nouvelle Zélande	6 891 676	3.93
DBS VICKERS SECURITIES PTE LTD	Singapour	6 104 762	3.48
MR CHRIS CARR + MRS BETSY CARR	Australie	5 500 000	3.14
WARMAN INVESTMENTS PTY LTD	Australie	4 864 019	2.77

A notre connaissance, le périmètre sollicité est libre de tout droit minier existant en rapport avec celui qui est sollicité, à l'exception de la concession « Porte-aux-Moines », pour l'exploitation de l'argent et métaux associés, cuivre, plomb et zinc, obtenue le 22 décembre 1989 par le BRGM et en stade avancé de renonciation.

Les coordonnées de la concession « Porte-aux-Moines » sont :

	Lambert II étendu	
	X	Y
A1	207 658	2 380 757
B1	212 393	2 380 788
C1	210 840	2 375 718
D1	207 186	2 376 905

A l'appui de ma requête, je vous prie de trouver ci-joints les documents suivants, conformément à **l'Arrêté du 28 juillet 1995, au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006, et à l'ordonnance du 27 janvier 2011**.

1) Un exemplaire de la carte à l'échelle du 1/100 000 et cinq exemplaires signés par le pétitionnaire de la carte à l'échelle du 1/50 000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir.

2) Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification de Variscan Mines.

- Un exemplaire certifié conforme des Statuts de la Société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce d'Orléans sous le N° 528 859 846 – N° de Gestion 2010 B 1401 et la justification des pouvoirs de la personne qui a signé la demande

- La liste des actionnaires ou des associés connus de celui-ci qui détiennent plus de 3 pour 100 du capital social en indiquant le nombre des titres détenus, la qualité et la nationalité de chacun des actionnaires ou des associés.

3) Les engagements de respecter les obligations conformes aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5 e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995.

4) Les documents de nature à justifier des capacités financières et techniques de la société demanderesse et les garanties dont elle bénéficie comme filiale de la société australienne PLATSEARCH NL.

5) Un mémoire justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région et le programme des travaux envisagé.

6/ L'effort financier minimum que la société Variscan Mines s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux.

7/ Les éléments préliminaires d'une notice d'impact.

8/ Les planches hors texte.

9/ La stratégie de Variscan Mines.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 juillet 1995, j'envoie des copies de la demande à Monsieur le Préfet de la région Bretagne ainsi qu'à Monsieur le Préfet du département des Côtes d' Armor, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mon plus grand respect.

Pour la société VARISCAN MINES

VARISCAN MINES
Michel BONNEMAISON
Directeur Général

Le directeur général
Michel Bonnemaison